

NEWS-LETTER : Pêche Lozère – janvier 2024



Pêche Lozère - Saison 2024

Dates d'ouvertures : la pêche en rivières et lacs de 1^{ère} catégorie piscicole (salmonidés) aura lieu le samedi 09 mars 2024. Avant cette date, vous pourrez pêcher sur les lacs de Villefort et Naussac (Mas d'Armand inclus) dès le samedi 10 février. Mais attention, que cela soit en rivières ou en lacs, il faut veiller à respecter les dates d'ouvertures spécifiques aux espèces (Ombre commun, Truite fario, Cristivomer, Brochet, Sandre, ...) et sur certains secteurs, l'interdiction de marcher dans l'eau pour quelques semaines afin de préserver les frayères. En raison de sa spécificité écologique, le lac de Charpal n'ouvrira qu'à partir du samedi 25 mai et en « no-kill » uniquement. Les étangs de Barandon et Bonnetombe accueilleront le public en juillet et août. L'étang de St Léger du Malzieu n'ouvrira pas cet été en raison de travaux importants de mise en conformité.

Lâchers de truites : Les plans d'eau du Mas d'Armand, Villefort, Ganivet, le Moulinet, ... seront empoisonnés régulièrement en truites arc en ciel produites par la pisciculture fédérale. En rivières, l'essentiel des cours d'eau de Lozère sont en gestion patrimoniale avec uniquement du poisson sauvage, sans aucun alevinage. Néanmoins, pour répondre à une certaine demande, quelques aappma ont développé des parcours « pêche loisirs » en zone périurbaine sur lesquels vous trouverez des truites surdensitaires permettant une pêche facile pour tous.

Nouveautés : Deux parcours « no-kill » toutes techniques ont été créés sur la rivière Chassezac en amont et en aval du village de Prévenchères. La traversée du village reste en « no-kill » uniquement mouche. C'est donc désormais un vaste secteur de rivière, entre les barrages du Rachas et de Puylaurent, qui sera dédié à la pêche « sportive » et qui devrait attirer de nombreux pêcheurs pour un développement du tourisme pêche dans la région de Villefort, en complément de l'attrait halieutique de ses grands lacs de barrages.

Règlementation : Peu d'évolutions en 2024, par mesure de simplification, seules les dates d'ouvertures de la pêche au brochet (hormis Charpal) ont été harmonisées sur la date nationale du 27 avril et les dates pour la pêche du sandre ont été calées sur celle du Cantal avec qui nous partageons une partie de la réglementation. Les dates de pré-ouverture à Naussac et Villefort ont également été synchronisées.

Brochure : La nouvelle brochure « *Passion Pêche Lozère* » éditée avec le Comité départemental du Tourisme est disponible sur internet. Elle sera disponible chez tous les dépositaires de cartes de pêche ainsi que dans les offices de tourisme. Vous y trouverez les informations essentielles pour pratiquer sur nos lacs et rivières ainsi qu'une nouvelle présentation de la réglementation que nous avons souhaité plus claire et plus pédagogique pour en faciliter la compréhension.

➤ Lien : <https://www.calameo.com/read/00199144066c5fd905242>



Cartes de Pêche

Evolutions tarifaires : Comme vous pourrez le constater, il y a une légère augmentation tarifaire de certaines catégories de cartes décidée à l'échelle nationale. Néanmoins, la Fédération de Pêche de Lozère et ses aappma ont décidé de limiter autant que possible cette augmentation en ne modifiant pas la part départementale sur les cartes annuelles Majeures et Femmes, part départementale qui diminue donc en % sur le total du tarif. Plus encore, il a été décidé de baisser la cotisation Lozère sur les cartes Jeunes et Enfants. Seules les cotisations Lozère sur les cartes hebdomadaires et journalières ont légèrement augmenté.

Tarifs des Cartes	RMA	CPMA	Cotisation Lozère	TOTAL
Majeure	8,80	31,40	44,80	85 €
Mineur (-18ans)	0,00	5,20	12,80	18 €
Découverte (-12 ans)	0,00	1,00	5,00	6 €
Découverte Femme	8,80	9,40	20,80	39 €
Hebdomadaire	3,80	10,20	26	40 €
Journalière	1,00	3,90	9,10	14 €

Exonération de cotisation 48 uniquement pour les personnes en situation de handicap résidentes en CAT, MAS, Foyers, ... et aux pensionnaires en EHPAD, sur présentation d'une attestation de l'établissement, et seulement possible auprès de la Fédération 12 av Paulin Daudé – MENDE qui se réserve le droit de refuser toute demande injustifiée.

Assemblées Générales des AAPPMA : Outre le fait de vous permettre de pratiquer en toute légalité, la carte de pêche est une adhésion à une association, nécessaire pour participer et voter lors des assemblées générales qui ont lieu le 1^{er} trimestre de l'année. C'est aussi un soutien qui nous permet d'agir localement pour le développement du loisir pêche et la protection des milieux aquatiques. Participer à la vie de votre association de pêche est essentiel. On compte sur vous !

Acheter sa carte : Vous pouvez vous rendre chez l'un des quarante dépositaires répartis sur le département (liste dans la brochure) ou faire un achat en ligne via le site national, **cartedepeche.fr**

➤ Lien : <https://www.cartedepeche.fr/>



Bulletins « Infos Pêche 48 »

Tous les mois, dans le cadre de la Filière Pêche, la Compagnie des Guides de Pêche de Lozère édite **un rapport sur les conditions du moment** (niveaux, température, turbidité, type d'éclosions, ...) et donne quelques **petits conseils pour réussir vos parties de pêche** quelle que soit votre technique de prédilection. C'est un véritable outil de partage d'informations à destination de tous les pêcheurs. Vous pouvez consulter les bulletins sur le site web de la Compagnie, rubrique actualités, ainsi que chez les détaillants d'articles de pêche, les offices de tourisme et les hébergeurs touristiques labellisés « Accueil Pêche ».

➤ **Lien :** <http://www.guides-de-peche.fr/actualites/>

Actualités (courtes)

Ateliers Pêche & Nature

Les inscriptions dans les « écoles de pêche » du département sont ouvertes. Les APN ont lieu le mercredi après-midi ou le samedi matin ou après-midi, à raison d'une séance tous les 15 jours à un mois selon les périodes et l'aappma organisatrice. Ils accueillent les enfants à partir de 8 ans souhaitant s'initier à la pratique de la pêche et les jeunes en quête de perfectionnement technique. Sous la responsabilité de notre animateur fédéral, les activités sont encadrées avec l'aide de bénévoles et parfois de moniteurs-guides professionnels. Nombre de places limité avec priorité aux anciens élèves souhaitant poursuivre.
CONTACT : Grégory RICHARD animateur à la Fédération de Pêche de Lozère



Opération départementale « Mon 1^{er} Permis de Pêche »

Samedi 06 avril 2024 à MENDE – journée d'animation gratuite à destination du jeune public (à partir de 8 ans). Un grand jeu de piste pour découvrir la pêche mais aussi la réglementation, les nœuds et la construction d'une ligne, les différents appâts, les espèces de poissons, les techniques et le matériel, ainsi que les bonnes pratiques pour la préservation des milieux aquatiques ...

Inscription et carte de pêche jeune ou enfant obligatoire

CONTACT : Grégory RICHARD animateur à la Fédération de Pêche de Lozère



Réseaux sociaux et Web communication

En 2024, la Fédération de Pêche de Lozère se dote d'une commission « communication » pour tenir informé les pêcheurs et souhaite recruter un chargé de mission sur cette thématique pour renforcer son action.

Vous pouvez désormais nous suivre sur Facebook et visionner notre chaîne Youtube qui vont régulièrement s'étoffer de nouveaux contenus. Pensez à vous abonner ! Et devenez @ Followers de la communauté des passionnés de pêche en Lozère.

